

AVANT-PROPOS

**Par Émilie DESTOMBES DELEBARRE,
Marion FONTAINE
et Elena LOFREDI**

*Doctorantes
Université de Pau et des Pays de l'Adour
CDRE EA 3004*

L'Association des doctorants en études et recherches européennes de Bayonne a organisé sa première journée d'étude intitulée « Le droit de l'Union sous le prisme de la présidence française du Conseil de l'Union » (PFUE) le 18 mars 2022. Rassemblant l'ensemble des doctorants du Centre de Documentation et de Recherches européennes (CDRE) au niveau de l'organisation, cette thématique avait été choisie, sous l'égide de M. LABAYLE et de M. GUIOT, parce qu'elle permettait de s'interroger sur les nombreux édifices de la construction intégrative européenne. En effet, treize ans après sa dernière présidence du Conseil de l'UE, la France exerçait à nouveau cette fonction pour six mois à partir du 1^{er} janvier 2022. Ainsi, des problématiques à la fois institutionnelles et substantielles apparaissaient pertinentes.

À cet égard, M. Olivier COSTA, que nous remercions à nouveau pour ses propos introductifs, faisait plusieurs constats. Tout d'abord, il relevait que la présidence semestrielle est souvent critiquée puisque, depuis le Traité de Lisbonne, son influence apparaît relativisée avec la création d'une présidence permanente du Conseil européen et le renforcement de la troïka. Partant, sont souvent soulignées les ruptures et incohérences ayant lieu d'une présidence à l'autre et même l'instrumentalisation de cette dernière à des fins nationales. Néanmoins M. COSTA relevait trois intérêts majeurs de la présidence semestrielle. D'une part, au niveau de l'échelon national la présidence du Conseil de l'UE a pour effet d'euphémiser les administrations ainsi que le discours national. D'autre part, au niveau de l'échelon européen, M. COSTA a mis en évidence le rôle majeur de cette fonction pour faire avancer des sujets au niveau de l'agenda européen. À cet égard, prenant l'exemple d'Europe puissance, il mettait en exergue le fait que sur les questions réellement régaliennes, seule la présidence tournante est en mesure de faire avancer les choses.

En ce sens, la journée d'étude permettait de faire non pas un bilan mais *a minima* un point d'étape puisque la journée d'étude se déroulait à mi-chemin de la PFUE. Par conséquent, malgré leur caractère fondamental des sujets n'ont pas été

traités, ces derniers étant soudains. Tel était le cas notamment du conflit russo-ukrainien qui venait d'éclater.

Il n'en demeure pas moins que la journée a permis de s'interroger sur les enjeux relatifs au droit de l'Union par le biais de cinq tables rondes.

La matinée était ainsi consacrée aux enjeux institutionnels. Ainsi les contributions de M. PLOUHINEC et de M. SAILLER portant respectivement sur le multilinguisme et sur la place du Parlement européen ont permis d'aborder les enjeux relatifs aux symboles institutionnels (première partie du dossier). Les réflexions institutionnelles se sont poursuivies au sein d'une table ronde consacrée à l'Europe des valeurs où Mme PLAN et Mme CSEKE ont toutes deux regretté l'intensité d'action de la PFUE afin de garantir un pluralisme ordonné des ordres juridiques qu'il s'agisse des relations UE-CEDH ou des relations entre l'UE et les échelons nationaux (deuxième partie du dossier). Enfin, c'est l'exercice du pouvoir au sein du Conseil qui a clôturé la matinée tant par une étude *in abstracto* proposée par Mme MARTIN et M. BARVIAUX que par une étude *in concreto*, dans le cadre de l'Union économique et monétaire (UEM), par M. ALLEMAND. Quant à M. GUIOT et Mme MAZILLE, ils ont livré quelques réflexions sous l'angle des présidences des conseils dans lesquels les États membres sont mis en présence de l'Union car la question de la gouvernance européenne passe nécessairement par une interrogation sur le rôle, la place et l'articulation institutionnel du Conseil européen (troisième partie du dossier).

L'après-midi a quant à elle abordé des enjeux matériels. Dans un premier temps, Mme GRUDLER et M. FOUCART se sont interrogés sur l'Europe économique par le biais de contributions relatives aux GAFAM et à la souveraineté numérique (quatrième partie du dossier). Dans un second temps, par la contribution de Mme PIZZANELLI relative à la réforme de l'espace Schengen et par celle de Mme LOFREDI portant sur l'évolution de la criminalité transfrontière c'est l'Espace de la liberté, de la sécurité et de la justice qui a fait l'objet de discussions (cinquième partie du dossier).

Enfin, en guise de conclusion, Marie-France VERDIER a dressé le bilan de la présidence semestrielle.

Au-delà donc de la PFUE, cette journée a constitué une prémisse à la deuxième journée d'étude de l'association qui se tiendra le 9 mai 2023 puisqu'elle s'interrogera sur l'identité européenne. Aussi, si cette deuxième journée peut avoir lieu, c'est non seulement du fait du dynamisme des doctorants du Centre mais également et surtout grâce aux personnes et aux partenaires qui nous ont aidés tout au long de cette première journée.

Ainsi nous remercions tout particulièrement M. LABAYLE et M. GUIOT d'avoir accepté la direction scientifique du projet. Leur aide a été précieuse tant en amont qu'au cours de la journée. Nous remercions également Mme BACHOUÉ-PÉDROUZO et Mme POELEMANS DE LARA pour leur confiance et leur soutien pour les activités relatives à la jeune recherche bayonnaise, dont cette journée d'étude.

Nous savons gré également à nos partenaires qui ont permis de concrétiser la journée d'étude. Nos plus vifs remerciements vont tout d'abord à Mme VERDIER

pour sa proposition de publication des actes de la journée d'étude au sein de la revue *Politeia*. Nous sommes de même particulièrement reconnaissants des soutiens accordés par l'école doctorale SSH de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, d'UNITA et du CDRE. Enfin, nous remercions l'ensemble des doctorants et docteurs ayant participé et contribué à ce numéro.